

Les Analyses

2014/10



Une PAC pour les ingénieurs en comptabilité et non pour les fermiers

La PAC nouvelle est arrivée. Ça y est! Après de longues années d'après négociations, les autorités européennes ont abouti à un accord sur une réforme de la Politique Agricole Commune. Nos agriculteurs savent désormais à quoi s'attendre ou plutôt à quelle sauce ils vont être mangés. L'avenir ne s'annonce pas rose pour le secteur et le nouveau texte européen ne simplifiera pas la situation, que du contraire.

L'Europe en crise : une PAC rabetée

Le refrain est connu. À partir de 2008, pour venir en aide aux banques et sauver du même coup notre système économique, les états se sont lourdement endettés. Depuis lors, pour empêcher tout dérapage budgétaire, ils tentent de réduire drastiquement leurs dépenses. Les membres de l'Union ont donc voulu revoir à la baisse leur participation à l'élaboration du budget européen. Or, quand on sait que l'agriculture draine près de 40% de ce budget, on ne peut se faire que peu d'illusions sur l'impact de cette politique d'austérité voulue par nos états sur le secteur.

En 2010, lorsque les discussions autour de la nouvelle mouture de la PAC ont débuté, la situation était très compliquée. Entre les états, comme la Grande-Bretagne, qui souhaitaient voir diminuer l'importance de l'agriculture au sein de l'Union et ceux, comme la France, qui entendaient conserver coûte que coûte cette place privilégiée, les discussions s'annonçaient extrêmement difficiles et techniques.

Fin 2013, nos dirigeants parviennent enfin à un accord tantôt qualifié de prouesse au vu de la crise qui sévit sur le continent, tantôt vu comme un sacrilège et une mise en danger de tout un secteur. Malgré une première proposition de la Commission (le parlement) voulant geler les dépenses pour l'agriculture et rester au niveau de 2007-2013, le Conseil (les états membres) a décidé d'aller contre cette idée et de diminuer l'enveloppe destinée à l'agriculture. Voici donc, selon nous, un premier enseignement de cette nouvelle PAC. Lorsque l'on incrimine l'Europe pour les réductions d'aides allouées à nos fermes, il faut avoir conscience que ce sont les dirigeants nationaux que nous avons élus qui ont décidé de cela.

Pour la Belgique, cette diminution représente concrètement une réduction de 615 millions d'euros en 2013 à 505 millions d'euros en 2020. En Wallonie, ces aides passeront de plus ou moins 300 millions

d'euros à 220 millions d'euros sur ce même laps de temps, soit une perte de 19% d'aides pour nos agriculteurs !

Toutefois, cette diminution des aides allouées à l'agriculture n'est pas aussi radicale dans tous les pays. Le principe fondamental de la nouvelle PAC est d'équilibrer ces aides auprès de tous les états membres. Jusqu'à présent, les pays fondateurs de l'Union comme la Belgique ou la France étaient généralement bien mieux lotis que les pays dernièrement arrivés. L'objectif était donc de réorienter la manière de distribuer ces aides afin qu'elles soient plus équitablement réparties. Ainsi, ceux qui gagnaient plus perdront progressivement au profit de ceux qui étaient désavantagés et qui se verront peu à peu allouer davantage de subsides qu'auparavant. C'est le principe de convergence.

Ce principe éthique n'est cependant pas la seule ambition de la nouvelle PAC. La politique européenne en matière d'agriculture a en effet voulu inscrire une plus forte préoccupation environnementale en son sein, de même qu'un soutien accru à l'installation des jeunes agriculteurs, tout en amorçant un relatif retrait par rapport à la dynamique néolibérale actuelle.¹

Toutefois, l'enveloppe de la PAC diminuant, ces nouveaux principes seront particulièrement complexes à mettre en œuvre. L'Union a donc décidé de laisser une certaine latitude à chaque état membre dans la manière d'allouer les montants des aides. Que l'on y voit une bienveillante souplesse capable d'aider à supporter la baisse des aides ou un premier pas vers une renationalisation du secteur, ce qui est certain, c'est que cette PAC à la carte va complexifier encore un peu plus la politique agricole et la rendre encore moins abordable pour nos agriculteurs. Pourtant, est-il nécessaire de rappeler l'aversion de ces derniers pour l'appareil institutionnel et administratif ? Il nous semble évident que nos dirigeants ont raté, là, l'occasion de se rendre compréhensibles et de réduire l'écart qui les sépare des travailleurs du secteur.

Une PAC à la carte

Conscient de l'imbroglio que vont créer les nouvelles décisions européennes, le ministre wallon de l'agriculture, Carlo Di Antonio, a décidé de battre la campagne afin d'exposer la façon dont la PAC sera appliquée en Wallonie.

C'est dans un centre culturel de Perwez plein à craquer que nous avons pu entendre le ministre tenter d'expliquer les options prises par la région pour répartir au mieux l'enveloppe des aides européennes. Au vu de la foule présente, cette initiative semblait répondre à une réelle attente. Le ministre lui-même semblait étonné du succès rencontré par cette initiative. C'était sans compter sur l'importance essentielle de ces aides européennes pour le fonctionnement des exploitations de notre pays. Les agriculteurs présents étaient bien décidés à comprendre à « quelle sauce les dirigeants allaient les manger. »² Il restait donc au ministre à présenter à une assemblée pour le moins inquiète les conséquences financières concrètes d'un texte européen des plus complexes. Une véritable gageure.

Le premier constat fait par le ministre est que parmi les différents types d'exploitations existant en Wallonie, certaines, dont notamment celles qui sont axées sur l'élevage, dépendent exclusivement des aides européennes. Selon les calculs réalisés par le ministère, sans ces primes, ces fermes n'auraient

¹ Propos issus d'une rencontre entre le ministre wallon de l'agriculture Carlo di Antonio et des agriculteurs tenue à Perwez (BW) le mardi 11 février 2014.

² Intervention entendue lors de cette rencontre.

simplement aucun revenu. C'est dire si la PAC est importante dans notre système actuel. À tel point que certains agriculteurs sont devenus davantage des chasseurs de primes que de réels exploitants.

Des dérives existent donc. Certaines aides ne parviennent plus à ceux qui en ont d'abord besoin mais à ceux qui ont les moyens de jouer avec le système. Si le ministre semblait résolu à voir disparaître ces excès, nous ne sommes pas convaincus que la complexité des nouvelles mesures wallonnes soit de nature à résoudre ces abus.

Concrètement, les primes consisteront d'une part (30%) en une valorisation environnementale appelée paiement vert, d'autre part (2%) en une aide aux jeunes agriculteurs et enfin en un paiement de base comprenant le reste des aides (68%). Sans rentrer dans les détails, il est important de montrer les orientations prises par la Wallonie en matière d'application des aides européennes. Avant tout, la région a décidé d'allouer le maximum autorisé (2%) aux jeunes agriculteurs. Dans le même esprit, décision a été prise de concevoir une surprime importante (20%) aux premiers hectares. En effet, une certaine somme d'argent sera donnée pour chaque hectare de culture jusqu'au cinquantième hectare. Ainsi, que les fermes aient 50 hectares ou plus, elles recevront les mêmes subsides. Ces deux mesures sont donc de nature à venir en aide plus fortement aux petites exploitations en difficulté qu'aux grandes en bonne santé. Notons enfin que ce principe d'aides aux fermes les plus fragiles a également abouti à la création d'une prime à l'élevage et notamment l'élevage laitier.

Or, à Perwez, terre de gros cultivateurs bénéficiant de beaucoup de subsides, la réaction au principe de convergence de la nouvelle PAC n'a pas été tendre. « Vous soutenez les petites exploitations, mais, ici, il y en a beaucoup qui ont des gros droits et qui vont perdre beaucoup. » Ceux qui s'étaient rendu à cette rencontre s'inquiétaient avant tout de ce qu'ils allaient perdre par rapport à la situation actuelle. Ainsi, cette rencontre a rapidement été le lieu d'un vaste calcul d'apothicaire, chacun imaginant déjà comment faire pour limiter au maximum les pertes d'aides qu'ils allaient devoir assumer.

Au-delà de l'intérêt particulier apporté aux exploitations les plus faibles, la présentation de la nouvelle PAC en Wallonie s'est distinguée par le peu de cas fait de la politique environnementale inhérente à cette réforme. En effet, bien que 30% des aides soient directement dépendantes de critères environnementaux stricts, le ministre semblait minimiser son importance. À de nombreuses reprises, ce dernier a assuré que ce critère ne changerait pas grand-chose et son collaborateur s'est même réjoui que la politique de verdissement prévue par la Commission au départ ait été réduite lors des négociations finales. Dans le même esprit, le ministre n'a pas manqué de rappeler que ce critère environnemental était une exigence du ministre européen de l'environnement et non des décideurs du secteur agricole, qui ont tout fait pour en réduire l'importance.

Derrière cette déconsidération du critère écologique, se trouvait la volonté d'aller dans le sens des agriculteurs. « Le paiement vert pensé au départ allait faire le plus de mal aux grands droits (grands agriculteurs bénéficiant de beaucoup d'aides) et on est pas passé loin. »³ Les exploitants sont, en effet, rarement favorables aux mesures environnementales. Ainsi, l'une des premières questions posées au ministre a été de savoir s'il connaissait les sanctions en matière de non respect des critères environnementaux de la PAC. D'autres, quant à eux, remettaient carrément en cause la raison d'être de cette clause de verdissement. « Fallait-il appliquer le verdissement? Ici, en Hesbaye, on n'a pas l'agrément de faire du verdissement. Il faut cultiver toutes les surfaces disponibles. » Ça en dit long sur la fibre écologique de nos agriculteurs et sur la place réservée à cette dimension dans notre agriculture de demain !

³ Propos tenus par le ministre lors de la rencontre tenue à Perwez le mardi 11 février 2014.

Pourtant, comme nous l'avions écrit à propos de la mise en place du code wallon de l'agriculture, cette dimension écologique est prise au sérieux par les consommateurs.⁴ Dans ce domaine, il semble donc y avoir un écart important entre les politiques agricoles et les attentes des consommateurs, en quête d'authenticité et de respect du terroir et de la nature.

Cette distanciation par rapport aux attentes du consommateur est, à notre avis, une erreur. L'agriculture a besoin de réformes mais surtout de retrouver un sens. Si les mesures mises en place se contentent de maintenir en vie ce qui peut être encore sauvé, il ne fait aucun doute que le secteur ne s'en sortira pas. Les attitudes conservatrices figent plutôt qu'elles ne sauvent. L'audace véritable est de pouvoir revoir la façon dont nous envisageons notre agriculture. La PAC et le code wallon ont été deux occasions de réinterroger le métier de producteur. Le ministre l'a bien compris mais n'a pas été assez loin. Nos fermes sont-elles devenues des pompes à primes? Le risque de se perdre dans cette ingénierie comptable est grand. Produire pour produire n'a pas de sens. Ceci risque bien, en effet, d'aboutir à une agriculture sous perfusion qui s'épuise goutte à goutte de son sens premier : nourrir sa communauté.

Seuls une meilleure compréhension des besoins des consommateurs locaux et un plus grand respect pour le travail de nos fermiers permettront de sortir ce secteur de l'ornière. Nous avons besoin des agriculteurs pour vivre, mais à force, les fermes ont de moins en moins besoin du consommateur pour s'en sortir. C'est un non-sens. Elles s'appuient sur les primes et se déconnectent de la volonté des gens. Or, une meilleure adéquation entre les attentes de la population et le travail des agriculteurs permettrait à ces derniers de redécouvrir cette douce sensation de servir directement la communauté et ne pas produire pour rien. Le sens, le lien entre producteurs et consommateurs locaux voilà ce qui manque, selon nous, dans toutes ces réformes.

Corentin de Favereau,
Chargé d'études et d'analyses ACRF

⁴ DE FAVEREAU C., Réforme de l'agriculture en Wallonie : priorité à l'économie?, Analyses 2013/3, ACRF, Assesse, 2013.

*Cette analyse est disponible en format PDF sur notre site Internet
www.acrf.be/Publications/Analyses/Analyses_2014*

*L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.
Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la
publication. Merci !*

ACRF – Femmes en milieu rural - ASBL
Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
www.acrf.be – contact@acrf.be



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie - Bruxelles

Avec le soutien de la

Fédération Wallonie - Bruxelles